



KPMG SA
15 Rue Pré Paillard
CS 20121
74940 Annecy

Association Agence Alpine des Territoires - AGATE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Agence Alpine des Territoires - AGATE

Bâtiment l'Evolution - 25 rue Jean Pellerin - 73000 Chambéry

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
15 Rue Pré Paillard
CS 20121
74940 Annecy

Association Agence Alpine des Territoires - AGATE

Bâtiment l'Evolution - 25 rue Jean Pellerin - 73000 Chambéry

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'Association Agence Alpine des Territoires - AGATE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Agence Alpine des Territoires - AGATE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



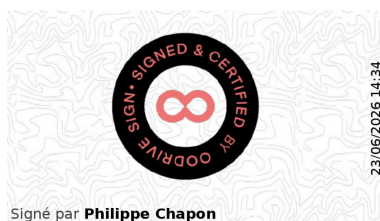
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Annecy, le 23 juin 2026

KPMG SA



Philippe Chapon

Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	5 828	5 828		
Autres immobilisations incorporelles	30 612	30 612		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	31 107	31 107		
Autres immobilisations corporelles	465 597	357 221	108 375	98 716
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	2 790		2 790	2 790
Autres immobilisations financières	830		830	830
Total Actif immobilisé (II)	536 765	424 769	111 995	102 336
Stocks et en-cours				
En cours de production de services	190 752		190 752	201 053
Créances				
Usagers et comptes rattachés	522 900		522 900	640 230
Autres créances	125 958		125 958	212 388
Charges constatées d'avance	65 850		65 850	51 841
Divers				
Valeurs mobilières de placement	693 311		693 311	839 136
Disponibilités	623 046		623 046	459 189
Total Actif circulant (III)	2 221 816		2 221 816	2 403 836
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	2 758 580	424 769	2 333 811	2 506 172

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	1 029 342	971 909
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 029 342	971 909
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	116 842	57 433
Situation nette (sous-total)	1 146 184	1 029 342
Subventions d'investissement		9 167
Total des capitaux propres (I)	1 146 184	1 038 509
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	5 349	5 349
Provisions pour charges	379 618	412 121
Total des provisions (III)	384 967	417 470
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 883	144 718
Dettes fiscales et sociales	546 088	623 469
Autres dettes	3 332	2 866
Produits constatés d'avance	147 356	279 141
Total des dettes (IV)	802 660	1 050 194
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	2 333 811	2 506 172

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Ventes de biens et de services	4 117 583		4 313 317		-195 734	-4,54
Ventes de prestations services	4 117 583	95,88	4 313 317	93,82	-195 734	-4,54
Produits de tiers financeurs	177 098		284 219		-107 121	-37,69
Concours publics et subventions d'exploitation	177 098	4,12	284 219	6,18	-107 121	-37,69
Repr. / amort., dépréc. et prov.	52 653	1,23	115 323	2,51	-62 670	-54,34
Autres produits	-9 965	-0,23	-12 073	-0,26	2 108	-17,46
Total des produits d'exploitation (I)	4 337 369	100,99	4 700 786	102,25	-363 416	-7,73
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	546 999	12,74	599 586	13,04	-52 587	-8,77
Impôts, taxes et versements assimilés	245 033	5,71	253 146	5,51	-8 114	-3,21
Salaires	2 322 544	54,08	2 547 202	55,40	-224 658	-8,82
Cotisations sociales	1 014 030	23,61	1 128 223	24,54	-114 193	-10,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	56 598	1,32	72 713	1,58	-16 115	-22,16
Sur immob. : dotations aux amort.	56 598	1,32	52 563	1,14	4 035	7,68
Sur actif circulant. : dotations aux amort.			20 150	0,44	-20 150	-100,00
Dotations aux provisions			50 776	1,10	-50 776	-100,00
Autres charges	65 431	1,52	36 883	0,80	28 548	77,40
Total des charges d'exploitation (II)	4 250 635	98,97	4 688 529	101,98	-437 895	-9,34
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	86 735	2,02	12 256	0,27	74 479	607,69
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	39 776	0,93	40 599	0,88	-824	-2,03
Total des produits financiers (III)	39 776	0,93	40 599	0,88	-824	-2,03
Charges financières						
Total des charges financières (IV)						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	39 776	0,93	40 599	0,88	-824	-2,03
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	126 510	2,95	52 855	1,15	73 655	139,35
Total des produits exceptionnels (V)			10 484	0,23	-10 484	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)			495	0,01	-495	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			9 989	0,22	-9 989	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 668	0,23	5 411	0,12	4 257	78,67
Total des produits (I + III + V)	4 377 145	101,92	4 751 869	103,36	-374 724	-7,89
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 260 303	99,20	4 694 435	102,11	-434 133	-9,25
EXCEDENT OU DEFICIT	116 842	2,72	57 433	1,25	59 409	103,44
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
TOTAL						

ETATS DE SYNTHESE

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES AGATE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 333 811 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 116 842 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Activité 2025

Une activité fragilisée par un contexte pré-électoral et une diminution des effectifs.

Les missions récurrentes d'Agate (Assistance technique, contrats exonérés) maintiennent un bon niveau d'activité.

L'activité du service informatisation des collectivités est en progression avec l'accompagnement renforcé des collectivités dans l'usage de leur logiciel métier.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement ANC 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2022-06 du 04/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers et les avis et recommandations ultérieures de l'ANC.

Les conventions comptables n'ont pas été appliquées conformément aux hypothèses de base pour les raisons suivantes :

- Suite à la première application du règlement ANC 2022-06, l'association a dû procéder à des changements de méthode de comptabilisation de certaines de ses opérations comme expliqué ci-dessous.
- La continuité d'exploitation et l'indépendance des exercices ont en revanche été appliquée avec sincérité dans le respect du principe de prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks et en cours :

Les en cours sont calculés selon méthode de l'avancement, en fonction des temps passés à la fin de l'exercice.

Application du règlement ANC n°2022 06 relatif à la modernisation des états financiers :

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06, qui modifie les règles de présentation des comptes annuels et la définition du résultat exceptionnel. Il s'agit d'un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de réglementation comptable.

Les principales dispositions concernent :

- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier ou soit en diminution du poste de charges ainsi que l'adaptation du plan de comptes ;
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limitée aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'à certaines écritures d'origine fiscale et corrections d'erreurs ;

Règles et méthodes comptables

- La modernisation des modèles de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat).

Modalités d'application :

- L'application est prospective : les comptes de l'exercice N-1 ne sont pas retraités selon la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Les états comparatifs N-1 sont présentés selon les nouveaux modèles, avec reclassement des transferts de charges et ventilation du résultat exceptionnel en deux lignes (produits et charges).

Les principaux impacts de présentation sur la comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent sont les suivants :

- les transferts de charges figuraient dans l'agrégat du compte de résultat « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » pour un montant de 92 898 € pour l'exercice N-1 contre une comptabilisation en chiffre d'affaires pour un montant de 94 697 € sur l'exercice ;
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel n'a pas d'incidence matérielle sur la comparabilité des comptes. »

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Taux de charges sociales retenue : 55%

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 828			5 828
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 612			30 612
Immobilisations incorporelles	36 440			36 440
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 107			31 107
- Installations générales, agencements aménagements divers	92 131	39 011		131 143
- Matériel de transport	10 729			10 729
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	296 479	27 246		323 725
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	430 447	66 257		496 704
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 790			2 790
- Prêts et autres immobilisations financières	830			830
Immobilisations financières	3 620			3 620
TOTAL	470 507	66 257		536 765

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		66 257		66 257
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		66 257		66 257
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement			5 828			5 828
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			30 612			30 612
Immobilisations incorporelles			36 440			36 440
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	31 107			31 107
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	65 214	12 072		77 286
- Matériel de transport	4 à 5 ans	linéaire	10 729			10 729
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	224 681	44 526		269 207
- Emballages récupérables et divers		linéaire				
Immobilisations corporelles			331 731	56 598		388 329
TOTAL			368 171	56 598		424 769

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 715 537 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	830		830
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	522 900	522 900	
Autres	125 958	125 958	
Charges constatées d'avance	65 850	65 850	
Total	715 537	714 707	830
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	110 000
INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 142
Total	113 142

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	412 121				379 618
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	5 349				5 349
Total	417 470				384 967
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			32 503		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 802 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 883	105 883		
Dettes fiscales et sociales	546 088	546 088		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 332	3 332		
Produits constatés d'avance	147 356	147 356		
Total	802 660	802 660		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	23 325
PROVISION CONGES A PAYER	133 289
PERSONNEL NOTES DE FRAIS	1 588
PERSONNEL CHARGES A PAYER	55 189
CHARGES SOCIALES/CONGES	73 309
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	10 000
ETAT CHARGES A PAYER	318
Total	297 018

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	65 850		
Total	65 850		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	147 356		
Total	147 356		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	14 331	
TOTAL	14 331	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeant s'est élevé à 221 403 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 379 618 euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées en pied de compte de résultat. Les activités multiples de l'association ne permettent pas d'établir ce suivi.